

COURSE DE CÔTE REGIONALE DE SOISSONS

DIMANCHE 6 JUIN 2010

REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard des courses de côte et des slaloms.

L'association sportive automobile de l'Aisne organise le 7 juin 2009 sous le patronage du **TEAM DB**, une course de côte régionale dénommée :
36° COURSE DE COTE REGIONALE DE SOISSONS

Cette épreuve compte pour les championnats du comité régional Nord Picardie et la Coupe de France de la montagne de la FFSA.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional Nord Picardie sous le numéro 12 en date du 1^{er} mars 2010 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro R119 en date du 9 mars 2010.

ARTICLE 1 P : ORGANISATION DE LA COURSE.

1.1.p : Officiels

Collège des commissaires sportifs :	Président	Thomas LEMIRE 35253
	Commissaires sportifs membres	Martine ANNICOTTE 4313 Jean-Marc ROGER 3257
Direction de course :	Directeur de course	Annick NARGUET 1585
	Directeur de course adjoint	Gilles DANIEL 2462
	Commissaires techniques	Jean-Michel DESSE 5538 (responsable), Régis THILMANI 110645 Michel LEBEAU 8842, Manuel REVOUX 139405
	Chargés des relations avec les concurrents	Yves ANNICOTTE 5161
	Chronométrage	Gérard TANT 147683, Océane POINSENET 126543 Virginie LECAT 143976
	Chargé de la mise en place des moyens	Gilles DANIEL 2462
	Chargé des Commissaires de route	Françoise TANT 119502
	Organisateur administratif	ASA Aisne
	Organisateur technique	TEAM DB

1.2.p : Horaires :

Clôture des engagements	Mardi 1 ^{er} juin 2010 (voir article 3.1.p)
Publication de la liste des engagés	Au début des vérifications administratives
Vérifications administratives et techniques facultatives	Le samedi 5 juin de 16h00 à 19h00 place du Mail, face au centre culturel à SOISSONS Le dimanche 6 juin de 6h30 à 8h45 selon les groupes (voir art. 1.3.p)
Vérifications administratives et techniques	Le dimanche 6 juin à 9h00
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires	Après les vérifications, à 9h00 au bas de la côte
Affichage de la liste définitive des concurrents admis aux essais	Le 6 juin de 9h00 à 10h15
Essais chronométrés (obligatoire)	Le directeur de course pourra décider s'il peut faire des essais libres ou non et définir les horaires
Essais libres (si l'horaire le permet après les essais chronos, à la condition que tous les partants puissent y participer)	15' après la fin des essais chronométrés
Affichage de la liste des concurrents admis à la course	Le Dimanche 6 juin à partir de 10h30
Course (en quatre manches)	Le Dimanche 6 juin, 15' après la fin de la course
Affichage des résultats provisoires	A 18h00 à la salle des fêtes, Mairie de Soissons
Remise des prix	

La COURSE DE CÔTE DE SOISSONS se déroule, pour ce qui est des vérifications facultatives ou obligatoires, de la réunion du collège des commissaires, du tableau d'affichage, du parc pilote et du parcours à Soissons (CD1).

1.3.p : Vérifications :

Les vérifications auront lieu (se présenter 15' avant le début de la tranche horaire aux vérifications administratives)

- De 6h30 à 7h15 pour les voitures des groupes N et FN
- De 7h00 à 7h45 pour les voitures des groupes A et FA
- De 7h30 à 8h15 pour les voitures des groupes FC et F2000
- De 8h00 à 8h45 pour les voitures des autres groupes.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées dans un endroit qui sera précisé par un communiqué de l'organisation, au début des vérifications. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 45 euros TTC.
Les concurrents sont tenus de présenter aux vérifications, la fiche d'homologation, le passeport technique.

Aucune vérification ne pourra avoir lieu après 9h30.

1.4.p : Dispositions particulières :

La COURSE DE COTE DE SOISSONS s'est engagée à respecter le règlement type du comité régional du sport automobile Nord Picardie, notamment en ce qui concerne les horaires et le montant des droits d'engagement. Le comité laisse à l'organisateur toute liberté en ce qui concerne le montant de la remise des prix. L'organisateur s'engage à faire parvenir par fax les résultats dès le lendemain de l'épreuve. Dans le cas où les dispositions prévues ne sont pas respectées, le bureau du comité pourra annuler les points attribués pour cette épreuve. Les concurrents en seront informés par affichage sur une épreuve suivante.

D'autre part, les classements seront disponibles sur Internet : www.sportautonord.com après chaque épreuve et ils seront affichés au tableau d'affichage des épreuves suivantes.

ARTICLE 3 P. : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.p : Engagements :

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à : Gilles DANIEL 57 rue André Dietrich 02590 ETEILLERS
- La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum des engagés prévu à l'article 4.1.p aura été atteint, et au plus tard le mardi 1^{er} juin à minuit.
- Les droits d'engagement sont fixés à 110€ pour les engagements parvenus avant le 1^{er} juin avec les droits joints. Ces droits étant doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité obligatoire et facultative de l'organisateur
- Les concurrents déclarant forfait avant le début des vérifications seront intégralement remboursés. Les concurrents voulant contacter l'organisateur **pendant** la durée de l'épreuve peuvent appeler le **03 21 81 56 68**. **Tout concurrent ayant pris le départ d'une manche d'essais ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.**
- Si 4 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler celle-ci. Les engagés seront prévenus de cette décision.

ARTICLE 4 P. : VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1.p : Voitures admises.

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à 120. Une même voiture pourra être utilisée par plusieurs pilotes. Les groupes admis figurent à l'article 4 du règlement standard.

ARTICLE 5 P. : PUBLICITES

Les publicités obligatoire et optionnelle seront précisées par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications.

ARTICLE 6 P. : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.p : Parcours.

Le plan de la COURSE DE COTE DE SOISSONS est en annexe. Elle sera longue d'environ 1500 mètres. La pente moyenne sera de 3%. La course se déroulera avec 1 manche d'essai chronométrées et 4 manches en course. Chaque voiture partira pour la course, dans l'ordre inverse des numéros. Les départs seront donnés par des feux. Le chronométrage se fera par des cellules au 1/100^e de seconde.

6.5.p : Parc concurrent :

Les parcs concurrents seront situés dans les rues et places au bas de la côte. Ils seront accessibles dès le début des vérifications. Les remorques seront garées au même endroit.

6.6.p : Parc fermé final.

Les voitures devront rester en parc fermé jusqu'à la fin du délai de réclamation. Les pilotes dont les voitures sont absentes du parc seront obligatoirement exclus. A l'issue de la dernière manche de course, le parc concurrent pourra être le parc fermé de la course.

6.7.p : Tableaux d'affichage :

Les tableaux d'affichage seront placés pendant toute la durée de la course au chapiteau en bas de la côte. Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8.p : Permanence.

Pendant l'épreuve, une permanence sera assurée au P.C. organisation à proximité de la ligne de départ. Le téléphone est le **03.21.81.56.68**. Le centre de secours le plus proche a été informé.

ARTICLE 7 P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

7.2.p : Briefing :

Il n'y a pas de briefing prévu.

7.3.p : Course :

Il y aura 4 manches qui se dérouleront successivement à partir de 10h30, après la 1^{ère} manche une coupure de 1h00 minimum sera effectuée. Les pilotes se présenteront dans l'ordre décroissant de leurs numéros. S'ils ne se présentent pas dans cet ordre, ils pourront être pénalisés de 5 secondes qui seront ajoutées au temps réalisé pour la manche considérée. La participation est obligatoire pour les 4 manches, sauf en cas de casse mécanique ou accident constaté par un commissaire technique.

7.4.p : Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve. Des contrôles peuvent être effectués dans les structures ou par la prise de température des pneus sur la grille de départ.

ARTICLE 8 P : PENALITES

Echauffement des pneumatiques	Exclusion de l'épreuve
Passage dans un ordre différent que celui prévu	5 secondes ajoutées à la manche
Non participation à la manche d'essais	Décision du collège des commissaires

ARTICLE 9 P : CLASSEMENT.

Le classement sera réalisé en tenant compte du meilleur temps réalisé des 4 manches de course confondues. En cas d'ex æquo, ce sera le meilleur deuxième temps, puis éventuellement le 3^{ème}, éventuellement le meilleur 4^{ème}, puis le résultat de la manche d'essai.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage, 15 minutes après la fin de la dernière manche de la course. Ils seront définitifs, au plus tôt, 30 minutes après l'affichage provisoire.

Il y aura un classement général, un classement par groupes, un classement par classe dans les groupes, un classement féminin.

Une attribution des points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des courses de côte et au règlement du championnat du comité régional.

ARTICLE 10 P : PRIX

10.2 p : Prix.

Les prix suivants seront prévus (les prix ne sont pas cumulables) (en euros) :

Classement général	400, 300, 200, 150, 110
Dans chaque classe	
• De 1 à 3 partants :	110
• De 4 à 8 partants :	110, 70
• Plus de 8 partants :	110, 70, 45
Féminin (idem classes)	

Une récompense est prévue pour les commissaires.

10.3 : Coupes :

De nombreuses coupes seront distribuées. (voir article 10.5)

10.4 : Podium

Un podium (facultatif) sera prévu après l'arrivée, avec la présentation des 3 premiers du classement général et les vainqueurs de chaque classe.

10.5 : Remise des prix et coupes.

L'organisateur fera un communiqué distribué aux vérifications pour donner la procédure de remise des coupes (soit au podium après l'arrivée, soit lors d'une remise des prix dont l'heure et le lieu seront précisés par un communiqué)

Les prix seront envoyés par courrier aux pilotes, dans les 48 heures suivant l'épreuve.

Les coupes seront remises soit lors de la présentation au podium, soit lors de la remise des prix si l'organisateur en a prévu une.

Course de Côte de Soissons

DEMANDE D'ENGAGEMENT

- A retourner avant le 1^{er} juin 2010 à Gilles DANIEL 57 rue André DIETRICH 02590 ETRAILLERS
- Tél : 03 23 65 27 79 Fax : 03 23 65 86 44

Accompagnée des droits d'engagement de 110 euros, le chèque est à l'ordre de TEAM DB.

1° PILOTE

Nom

Prénom

Numéro Rue

CP

VILLE

Numéro de licence

Code ligue

Code ASA

ASA

N°de permis de conduire

Tel dom

Tel travail

Tel portable

Adresse e-mail

2° PILOTE (si double monte)

Nom

Prénom

Numéro Rue

CP

VILLE

Numéro de licence

Code ligue

Code ASA

ASA

N°de permis de conduire

Tel dom

Tel travail

Tel portable

Adresse e-mail

VEHICULE ENGAGE :

Marque

Type

Cylindrée

J'engage la voiture :

Groupe

Classe

Le pilote et le concurrent reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et en accepter les modalités. Ils déclarent en outre, être informés sur la réglementation sur le dopage.

Fait à le2009

(signatures)

Le 1^{er} pilote

Le 2^{eme} pilote